



Assemblée générale

UN LIBRARY
OCT 15 1992
UN/ASSEMBLY

Distr.
GENERALE
A/47/520
9 octobre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : CHINOIS/ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 44 de l'ordre du jour

APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 8 octobre 1992, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre du Gouvernement de la République populaire de Chine, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait qu'au cours du débat général de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui vient de se conclure, quelques intervenants sont allés jusqu'à faire ouvertement référence dans leurs déclarations à l'existence de deux "Chines" et d'"une Chine et une Taiwan", ce que nous ne pouvons que déplorer.

Chacun sait qu'il n'existe qu'une seule Chine, à savoir la République populaire de Chine, et que Taiwan est une province chinoise. Il s'agit d'un fait que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont reconnu de longue date. A sa vingtième session, en 1971, l'Assemblée générale a adopté, à la majorité écrasante des voix, la résolution 2758 (XXVI) dans laquelle elle reconnaissait explicitement "que les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine sont les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies et que la République populaire de Chine est un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité". C'est sur la base de cette résolution que le Gouvernement de la République populaire de Chine a retrouvé le siège qui lui revenait et recouvré la totalité de ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies. Les observations formulées par les orateurs susmentionnés ne vont pas seulement à l'encontre de la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale, elles constituent une grave ingérence dans les affaires intérieures de la Chine. Nous nous inscrivons en faux contre ce type d'observations. Ces derniers temps, les autorités de Taiwan ont mené, chaque fois qu'elles l'ont pu, une diplomatie retorse ayant pour objectif leur "réintégration" à l'ONU. Nous voulons espérer que les pays concernés se garderont bien de tomber dans le piège tendu par les autorités de Taiwan. Nous tenons également à affirmer de

manière solennelle que toute tentative visant à créer "deux Chines" ou "une Chine, une Taiwan" sera fermement rejetée par le peuple chinois tout entier, y compris celui de Taiwan, et sera donc vouée à l'échec.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant de la République populaire
de Chine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) LI Daoyu
